

Déclaration de M. Bosco Ntaganda

Dans le contexte des plaidoiries finales dans l'affaire

*Le Procureur c/ Bosco Ntaganda (ICC-01/04-02/06)*

30 août 2018

Honorables Juges,

C'est la troisième opportunité que j'ai de m'adresser à vous directement et je l'apprécie grandement.

Aujourd'hui je m'adresse à vous en Kinyarwanda pour des raisons d'interprétation mais j'aurais tout aussi bien pu parler en Swahili comme j'ai fait lors de mon témoignage.

La première fois que je me suis adressé à vous, c'était au début du procès, et à ce moment, vous ne me connaissiez que très peu.

Ce que je vous ai dit à cette occasion, je le maintiens :

Je suis un révolutionnaire oui /// mais pas un criminel.

La deuxième fois c'était lors de mon témoignage qui a duré plusieurs semaines.

Lorsque j'ai débuté mon témoignage, vous me connaissiez davantage mais malheureusement pas pour les bonnes raisons.

Peut-être même aviez-vous une mauvaise opinion de moi en raison des allégations du Procureur concernant mes conversations téléphoniques

Ce n'est pas la seule raison bien sûr, mais c'est certainement l'une des raisons importantes pour lesquelles j'ai tenu à témoigner afin que vous puissiez m'entendre et me parler personnellement et ainsi mieux me connaître

Mon témoignage devant cette Cour fut une expérience enrichissante que je n'oublierai jamais.

Ce ne fut pas facile évidemment, mais il était essentiel pour moi de raconter mon histoire et de parler publiquement de ma carrière militaire, du moment où je suis devenu un militaire à l'âge de 18 ans jusqu'à ma nomination en tant que Chef d'État-major général *par interim* des FPLC à la fin de l'année 2003.

Aujourd'hui, à la fin de ce long procès et après avoir témoigné pendant plusieurs semaines, la situation est différente.

J'espère que vous me connaissez mieux et que vous savez maintenant que le 'terminator' présenté par le Procureur, ce n'est pas moi.

Cela fait exactement cinq ans, cinq mois et sept jours aujourd'hui, que je me suis présenté volontairement devant la justice internationale pour répondre des accusations portées contre moi.

Bien entendu, la décision que j'ai prise de me présenter à l'Ambassade des Etats Unis afin d'être transféré à La Haye a changé ma vie.

A peine quelques années auparavant, j'étais Général dans l'Armée Nationale du Congo et je travaillais même avec des représentants de la MONUC au cours d'opérations menées contre le FDLR dans le Nord et le Sud Kivu.

Mais il était essentiel pour moi de me rendre volontairement et de faire face aux accusations portées contre moi; et ce, même si je n'en connaissais pas tous les détails.

Rétablir publiquement les faits et participer à l'établissement de la vérité était fondamental pour moi.

En 2013, lorsque je me suis rendu volontairement, j'étais convaincu - tout comme je le suis aujourd'hui - que je n'avais rien à me reprocher.

C'est là une autre des raisons pour lesquelles il était vital pour moi d'être jugé publiquement devant une Cour de justice internationale afin que la vérité soit établie et aussi pour que les gens connaissent et comprennent qui est vraiment Bosco Ntaganda.

Honorables Juges,

Je savais, en me présentant volontairement devant la justice, que cela serait une grande épreuve.

Je suis néanmoins un homme et un père de famille.

Et face à cette situation, je reconnais que tout ce temps passé en détention est une épreuve difficile car je suis tenu éloigné de ma famille à tel point que je ne connais même pas certains de sept mes enfants et que ces derniers ne connaissent pas leur père alors qu'ils sont déjà grands.

Lire et écouter tout le mauvais mis de l'avant par le Procureur à mon sujet, jour après jour, n'est pas facile.

Mais j'ai compris que cela fait partie du procès et je suis en paix avec moi-même, car je sais que tout cela n'est pas vrai.

Je ne reviendrai pas sur les restrictions qui m'ont été imposées pendant près de trois ans alors même que je n'ai pas été accusé suite aux allégations mises de l'avant par le Procureur.

Je vous dirai toutefois que j'apprécie énormément que mes communications avec ma famille et mes proches aient été rétablies depuis que le procès est terminé.

De tout cela, Honorables Juges, j'ai compris que vous êtes mon dernier salut.

C'est pourquoi je mets toute ma confiance en vous en pensant que vous saurez évaluer tous les témoignages entendus et les documents utilisés pendant le procès et que vous saurez faire la part des choses entre le vrai et le faux ; entre les mensonges et la vérité.

Partout où je suis passé, depuis mon plus jeune âge, j'ai toujours fait preuve de discipline et c'est grâce à cela que j'ai été élevé au grade de Général à un âge très jeune.

Même à ce jour, au Centre de Détention, mes camarades de cellule m'ont élu à plusieurs reprises pour les représenter en raison de ma discipline personnelle et de mon sens des responsabilités.

Dans les leçons de leadership militaire que j'ai reçues, j'ai appris qu'un bon dirigeant gouverne par l'exemple. Cet enseignement m'a façonné et de mon côté, j'ai fait de mon mieux pour transmettre ce message et ces valeurs à ceux qui étaient sous mes ordres afin qu'ils deviennent des chefs militaires exemplaires, qui respectent la population et protègent leurs biens.

Honorables Juges,

Je sais que ce n'est pas mon rôle de faire trop de commentaires sur le procès mais je souhaite tout de même en terminant, vous parler de mon témoignage.

J'ai décidé librement et j'ai témoigné volontairement.

Pendant des mois, j'ai répondu à toutes les questions qui m'ont été posées, que ce soit par vous mêmes les Juges, le Procureur, la représentante des victimes ainsi que par mon avocat.

Je vous ai parlé de tout.

Je n'ai pas tenté d'esquiver mes responsabilités. Même si j'étais un officier d'état-major, je n'ai pas hésité à reconnaître les occasions où l'on m'a confié le commandement de certaines opérations comme à Mongbwalu par exemple.

J'ai expliqué comment je suis arrivé à Bunia, une région que je ne connaissais même pas et comment j'en suis venu à faire partie des FPLC. J'ai expliqué mon rôle en tant que Chef d'État-major adjoint, opérations et organisation, et j'ai expliqué ma relation avec mes supérieurs, Kisembo et Lubanga.

J'ai aussi expliqué que je n'étais pas un politicien.

À chaque question posée, j'ai toujours essayé de fournir un maximum d'information, à moins évidemment, qu'il ne s'agisse de documents ou d'évènements qui m'étaient inconnus à l'époque.

J'ai longuement parlé de l'idéologie que nous avons adoptée et que nous avons de notre mieux pour inculquer aux membres des FPLC : car nous voulions être différents.

Ce que j'ai dit à ce sujet et ce que j'ai expliqué concernant les opérations des FPLC, vous le retrouverez dans mes log books.

Même si les messages dans mes log books ne représentent qu'une partie ce que j'ai fait pour accomplir les missions qui m'ont été assignées par mes supérieurs et maintenir la discipline parmi les membres des FPLC, je maintiens que ces messages sont représentatifs de l'idéologie et de la discipline qui m'animaient à l'époque.

En fait, je suis très fier de ce que nous avons réussi à faire en très peu de temps, avec un minimum de ressources, en mettant sur pied un groupe armé responsable et fonctionnel ayant pour objectif de protéger la population civile sans distinction.

Mes log books révèlent qu'à plusieurs reprises j'ai pris des mesures de toutes sortes à l'encontre de membres des FPLC lorsque j'étais informé qu'ils étaient soupçonnés d'avoir commis des exactions.

En fait, entre 2002 et 2003, avec l'accord de mes supérieurs, je n'ai jamais hésité à punir tant les militaires que les officiers supérieurs qui se rendaient coupables d'exactions.

Telle était l'idéologie de l'UPC et des FPLC.

Honorables Juges,

Suivant l'exemple et la direction de l'UPC, les FPLC avaient pour objectif de protéger toutes les populations sans tenir compte de leur appartenance ethnique ou région d'origine.

Chacune de ces opérations menées par les FPLC avait un objectif légitime et seuls les ennemis, ceux qui nous combattaient, étaient visés.

Honorables Juges,

Les Secrétaires nationaux et les membres de l'UPC-RP appartenaient à plusieurs groupes ethniques différents - y compris de l'ethnie Lendu - et les FPLC étaient constituées de commandants et de militaires provenant de différents groupes militaires dont je ne connaissais pas l'origine ethnique car on ne leur demandait pas leur provenance ethnique.

Les FPLC n'ont pas été créés sur une ethnie unique comme l'a affirmé le Procureur.

Honorables Juges,

La protection que nous avons assurée aux civils Lendu qui s'étaient enfuis et réfugiés à Mandro - car ils étaient menacés par des combattants Lendu, en raison de leur refus de participer à des attaques contre les Hema - est un exemple fort de notre politique à l'égard de tous les civils.

Encore aujourd'hui, ces Lendu vivent toujours dans cette région.

Honorables juges,

Avant le début de mon procès j'avais souhaité que les premières audiences se tiennent chez nous en Ituri où le Procureur m'accuse d'être un criminel.

J'aurais aimé que vous puissiez voir de vos propres yeux les endroits où les faits liés aux accusations portées par le Procureur se sont produits.

Cependant, même si cela n'a pas pu se faire, j'ai pleinement confiance que vous serez à même de comprendre la situation qui prévalait à l'époque, de déterminer ce qui s'est réellement passé et de départager la thèse erronée du Procureur de la réalité.

Honorables Juges

L'Ituri a beaucoup souffert et plusieurs personnes au sein de la population de l'Ituri, toutes ethnies confondues, ont subi de graves préjudices en raison du conflit ethnique qui a fait rage là-bas à partir de 1999.

Ce conflit ethnique, j'ai eu l'occasion de vous le dire, a été provoqué par des politiciens qui ont mis le Congo à feu et à sang avec leurs déclarations incendiaires, telles que « Tuez tous les Tutsis et ceux qui leur ressemblent » pour assouvir des objectifs de pouvoir.

En tant que Congolais - ayant toujours eu comme objectif de permettre à tous les Congolais de vivre librement sans égard à leur appartenance ethnique - et ayant été témoin privilégié de la situation, je déplore et j'éprouve une grande compassion en raison de toutes les souffrances et tout les préjudices subis par la population civile, toutes ethnies confondues.

L'objectif de l'UPC-RP était de résoudre les problèmes qui régnaient au Congo et de protéger toute la population civile en mettant fin aux actes de violence, à caractère ethnique ou autre.

En dépit des accusations portées contre moi, je me console à l'idée que l'UPC-RP, les FPLC et moi-même avons multiplié les efforts pour atteindre cet objectif.

Aujourd'hui, l'UPC est un parti politique légalement reconnu, implanté dans le paysage politique de la République Démocratique du Congo - qui prône toujours les mêmes valeurs et la même idéologie que l'UPC-RP de 2002 – 2003 - dont les représentants siègent à l'Assemblée Nationale et dans les autres institutions du pays.

C'est peut-être une mince consolation au regard des troubles qui continuent d'affliger la RDC mais j'ose suggérer que c'est aussi révélateur de ce que l'UPC-RP représentait et avait pour objectif à l'époque.

Je vous remercie.